


DID YOU KNOW?

AN INFORMATION SHEET FOR ST. JOHN AMBULANCE MEMBERS

POLICY ON SCREENING VOLUNTEERS

July 1996

Vol. 3 No. 7

 **DID YOU KNOW** that the Brigade now has a mandatory screening process to protect their clients, themselves and the reputation of St. John Ambulance? A national policy was approved in June 1996 for implementation on January 1, 1997.

Screening is a process used by organizations to evaluate people who work or provide services for them. Every organization that provides services or programs has a legal obligation to take reasonable precautions to protect its clients, staff and the community from harm coming from its premises, its programs or the people involved in them. One of the most significant areas of potential liability for organizations lies in the possibility that a member might harm a client or another member. Through screening, organizations try to identify and weed out such individuals.

St. John Ambulance volunteers are often placed in positions of significant trust with vulnerable people. Obvious examples are assisting people who are injured, or supervising a group of cadets. The wide spectrum of volunteer positions varies not only in nature but also in level of risk. Through its screening process, St. John Ambulance will provide safe, well-managed services to the community and to its volunteers.

THE POLICY

To be accepted as a St. John Ambulance Brigade volunteer, all applicants aged 16 years and up, and upon their first appointment to a leadership position, must be screened according to the following procedures:

- a. complete and sign an application form and authorization for police records check;*
- b. undergo an interview process.*

In addition, all St. John Ambulance Brigade volunteers must agree to undergo the screening process at any time, specifically if their appointment changes to one that carries an increase in responsibility or if the supervising officer feels there is just cause.

Screening takes place before people join the organization and continues until they leave. The guidelines for St. John Ambulance's screening process will include:

- Application Form
- Authorization for Police Records Check
- Volunteer Interview
- Volunteer Reference Form
- Screening Process Evaluation Form
- Volunteer Performance Appraisal Form
- Volunteer Exit Interview

The National Education Campaign on Screening is a project of the Canadian Association of Volunteer Bureaux and Centres (CAVBC) to raise awareness of the need for screening. The focus is on individuals involved in providing services and programs, and occupying positions of trust with vulnerable people. While other national organizations are preparing programs, St. John Ambulance will be implementing their own comprehensive program.

The next issue of *DID YOU KNOW?* will assist you in preparing to implement the national screening program.

POLITIQUE CONCERNANT LA PRÉSÉLECTION DES BÉNÉVOLES

Juillet 1996

Vol. 3, n° 7



LE SAVIEZ-VOUS?

FEUILLE D'ENSEIGNEMENTS À L'INTENTION
DES MEMBRES DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN

SAVIEZ-VOUS que la Brigade a établi un processus de présélection obligatoire des bénévoles afin de protéger ses clients et la réputation de l'Ambulance Saint-Jean. Une politique nationale a été approuvée en juin 1996 et sera mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 1997.

La présélection est le processus utilisé par une organisation pour évaluer les gens qui travaillent ou qui donnent des services en son nom. Chaque organisation qui offre des services ou des programmes est tenue selon la loi de prendre des précautions raisonnables pour protéger ses clients, son personnel et la collectivité de tout tort pouvant être causé par ses locaux et ses programmes, ou par les personnes qui en assurent la prestation. Une des responsabilités les plus importantes qui puisse être imputée à une organisation est la possibilité que l'un des membres de l'organisation ait fait du mal à un client ou à un autre membre. Lors de la présélection, les organisations essaient de repérer et d'éliminer les candidats qui pourraient adopter une conduite préjudiciable à autrui.

Les bénévoles de l'Ambulance Saint-Jean occupent souvent un poste de confiance auprès de personnes vulnérables; pensons, par exemple, aux secouristes qui prêtent secours aux blessés ou à ceux et celles qui supervisent un groupe de cadets. Les divers postes de bénévoles diffèrent par leur nature et les risques qu'ils comportent. Grâce au processus de présélection, l'Ambulance Saint-Jean est en mesure de dispenser des services sécuritaires et bien gérés à la collectivité et à ses bénévoles.

LA POLITIQUE:

Pour être acceptés comme membres bénévoles de la Brigade de l'Ambulance Saint-Jean, tous les candidats âgés de 16 ans ou plus, et au moment d'être nommés pour la première fois à un poste de direction, doivent suivre la procédure de sélection suivante :

- a. *remplir et signer un formulaire de candidature et un formulaire d'autorisation de vérifier s'ils ont un casier judiciaire;*
- b. *subir une entrevue.*

De plus, tous les bénévoles de la Brigade de l'Ambulance Saint-Jean doivent accepter de se soumettre à une présélection en tout temps, et ce, particulièrement dans le cas où ils sont désignés à un poste comportant plus de responsabilités ou lorsque l'officier supérieur le juge nécessaire.

La présélection a lieu avant l'adhésion d'un candidat à l'organisation et se poursuit jusqu'à son départ. La procédure de présélection établie par l'Ambulance Saint-Jean comprend entre autres les éléments suivants :

- formulaire de demande
- autorisation de vérifier si le candidat a un casier judiciaire
- entrevue du candidat
- formulaire de référence du candidat
- formulaire d'évaluation de la présélection
- formulaire d'appréciation de rendement du bénévole
- entrevue de fin d'emploi

La Campagne d'éducation sur le filtrage des bénévoles est un projet de l'Association canadienne des centres d'action bénévole (ACCAB) qui vise à éveiller les gens au besoin d'effectuer une présélection. Le projet est destiné principalement aux personnes qui offrent des services et des programmes et qui occupent des postes de confiance auprès de personnes vulnérables. Alors que d'autres organisations nationales travaillent à l'élaboration d'un programme de présélection, l'Ambulance Saint-Jean est sur le point de mettre en œuvre son propre programme .

Le prochain numéro de LE SAVIEZ-VOUS? vous aidera à mettre en œuvre notre programme national de présélection.